

Image not found or type unknown



Doit on payer la taxe d habitation

Par **vanes0468**, le **20/11/2014 à 14:07**

bonjour je voudrais savoir ma mère est decedée début décembre 2013 j ai emménagé dans sa maison fin janvier 2014. en attendant de racheter la part de mon frère. a ce jour j ai reçu la taxe d habitation de ma mère décédée dois je la payer?? et aussi celle de l ancien appartement que je louais?? dois je régler les 2 taxes?? en vous remerciant d avance

Par **goofyto8**, le **20/11/2014 à 16:27**

Votre mère étant décédée avant le 1er janvier 2014, elle n'est pas redevable de la taxe d'habitation 2014.rnCe sont les héritiers qui doivent la payer sauf s'ils ont déclaré auprès du service des impôts que le logement était inhabité (et vide de tout mobilier) à cette date.